

La Chapelle-Saint-Sauveur  
(Saône-et-Loire)



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2024  
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le douze de mois de septembre à vingt-heures zéro minute, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Mme GAROT Marie-Françoise, Maire,

**Etaient présents :**

BORGEOT Michel, BOUREILLE Patrick FLEURY Luc, FORTIN Séverine, GAROT Marie-Françoise, GUIGUE Jean-Marc, GRAS Nathalie, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, TUPINIER Adeline, VUILLARD Jean-Thomas.

**Absents excusés** PACAUD Christelle, WEISS Romy,

En exercice	13
Présents	11
Pouvoir	0
Votants	11

**Quorum :** 7

**Secrétaire de séance :**

M BOUREILLE Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 06/09/2024

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la séance précédente
- Travaux Sydesl,
- DM1,
- Prix élèves entrant en 6<sup>ème</sup>,
- Subvention Pont
- Devis réparations Pont des Pernards
- Communications et questions diverses.
- 

Il est utilisé un vote à scrutin public

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 18/07/2024**

Vote : 11 voix pour  
0 Voix contre  
0 abstention

Travaux Sydesl Affaire n°093082 renforcement - BTS P. LA CROIX DE BOIS (reprise BR P. Amange)

Madame le Maire fait part aux élus de l'étude réalisée par le SYDESL relatif à l'enfouissement du réseau Electrification et de télécommunications, route de Saint Bonnet

Le coût estimatif des travaux s'élève à 86 261.04 Euros T.T.C suivant le détail :

Travaux réseau électrification : 68 460.07€

Travaux éclairage public : 5448.13€

Travaux GC Télécom : 12 352.84€

Le reste à charge de la commune s'élevant à 7205.82€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Electrification et de télécommunications, route de Saint Bonnet, sous réserve de connaître le montant de la participation financière supplémentaire qui pourrait être demandée par XP FIBRE.

Cette participation communale d'un montant de 7 205.82€ sera inscrite au B.P. Commune exercice 2025 au compte 204182 section d'investissement et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

**Décision Modificative 1 – Budget 2024**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans les amortissements 2024 de la commune ceux afférents au fonds de concours pour voirie 2023 sont manquants, , il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

-Dépenses de fonctionnement

C/023 : -2904€

C/681-042 : +2904€

-Recettes d'investissement

C/021 : -2904€

C/28041512-040 : +2904€

CHARGE Mme le Maire de signer le devis et tous document se rapportant à cette affaire.

**Prix élève entrant en 6ème**

Le conseil municipal décide d'attribuer un prix de 40€ à chaque élève de la commune entrant en 6ème à la présente rentrée scolaire. Cette année 3 élèves sont concernés

**Demande de subvention – Programme Ponts Travaux- Pont des Pernards**

**Annule et remplace la délibération 24/2024 du 04/04/2024**

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'inspection du Pont des Pernards par la Cerema le rapport détaillé fait le constat d'un défaut majeur sur la structure du pont. Les éléments de structure concernée : Piédroits – chaines d'angles  
Descriptif du défaut constaté : Eclatement des pierres et lacunes sur les piédroits – dislocation de pierres de chaine d'angles des piédroits.

Une limitation de tonnage a déjà été mise en place en attendant les travaux.

Des devis ont été demandés et le coût estimatif des travaux de réfection du Pont s'élèverait à la somme de 34200 € HT.

La commune étant éligible au dispositif d'aide « Programme Nationale Ponts-Travaux » sollicite une aide de 60% du montant des travaux.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

COUT HT PREVISIONNEL : 34200€

DEMANDE AIDE 60% : 20520€

AUTOFINANCEMENT : 13680€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,

DECIDE de solliciter une aide de 60% au Programme Nationale Ponts Travaux

CHARGE Mme le Maire de déposer la demande d'aide et de signer tous documents se rapportant à cette affaire

**Devis réparations PONT DES PERNARDS**

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'inspection du Pont des Pernards par la Cerema le rapport détaillé fait le constat d'un défaut majeur sur la structure du pont. Les éléments de structure concernée : Piédroits – chaines d'angles

Descriptif du défaut constaté : Eclatement des pierres et lacunes sur les piédroits – dislocation de pierres de chaine d'angles des piédroits.

Une limitation de tonnage a déjà été mise en place en attendant les travaux.

Des devis ont été demandés et deux entreprises nous fait parvenir leur devis :

SLTS avec un devis d'un montant de 43623.60€ HT (avec couche de roulement) sans couche de roulement 37923.60€.

L'entreprise MARCEAUX avec un devis d'un montant de 34200€ HT sans couche de roulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** le devis de l'entreprise MARCEAUX pour un montant de 34200€ HT (ne prend pas le remplacement des parapets et le renforcement de la voie de circulation pour un montant total de 21 500€ HT)

**CHARGE** Mme le Maire de déposer la demande d'aide et de signer tous documents se rapportant à cette affaire

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M GUIGUE donne lecture du rapport d'inspection avec passage caméra sur une installation d'assainissement non collectif (gîte presbytère+mairie) les conclusions expliquent que la microstation est HS et ne joue plus son rôle d'épurateur. Des devis de remplacement seront demandés.

Concernant l'alimentation en eau temporaire pour certaines manifestations à l'espace Robelin, il y a une fuite sur un tuyau de traverse, des devis seront demandés pour réparer.

Deux courriers ont été reçus en mairie concernant une desserte qui aurait été labourée par un agriculteur, cette desserte sera remise en état par ce même agriculteur, un courrier lui sera envoyé.

**Prochaine réunion de conseil le 17/10/2024 à 20h00**

\*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H05

Le Maire,

GAROT Marie-Françoise



secrétaire de séance,

BOUREILLE Patrick

